

Retraite à points L'arnaque!



Paris, le 20 mai 2019



Avec le système de retraites à points, E. Macron transgresse et insulte notre histoire, celle de nos Ancien.ne.s qui ont conquis la Sécurité Sociale d'Ambroise Croizat avec la branche retraite, une des branches principales avec le principe essentiel : « **chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins** ».

Il faut le rappeler, il y a donc 70 ans, **nous sommes passés de l'assistance privée** avec la charité légale, le patronage d'entreprise **au droit** en fondant la Sécurité Sociale avec son système de redistribution et de protection sociale. Les cotisations sociales et patronales forment un grand pot commun affectées exclusivement à la Sécurité Sociale, sans être confondues avec l'impôt et cette cotisation donne au droit son caractère inconditionnel et collectif à la différence du droit individuel aléatoire ou d'une aide sociale.

Après la guerre et la collaboration, industriels et financiers n'ont pas pu s'opposer à la création de la Sécurité Sociale. Le patronat n'a jamais digéré de la financer et les cotisations, part salariale et part patronale, sont considérées comme d'insupportables « charges » pour lui.

Si d'un côté la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019 prévoit chichement une hausse de 0,3 % des pensions de retraite et une revalorisation au 1er janvier 2019 du minimum vieillesse de 35 € par mois pour une personne seule, 54 € pour un couple, elle prévoit l'exonération de la part salariale des cotisations d'assurance vieillesse de base et complémentaire sur les heures supplémentaires au 1er septembre 2019... exonération qui s'ajoute au mouvement de « réduction générale » des cotisations patronales avec au 1er janvier 2019, son application à l'AGIRC-ARRCO.

Des ressources en moins pour la branche retraite alors que la nouvelle LFSS revient sur l'esprit de l'article L. 131-7 du code de la Sécurité Sociale, introduit par la loi Veil de 1994, qui posait le principe d'une compensation intégrale par le budget de l'État des pertes de recettes liées aux mesures de réduction ou d'exonération de cotisations et de contributions sociales.

Le Gouvernement a souhaité faire évoluer les modalités d'application de ce principe de compensation intégrale, en vertu du rapport remis au Parlement. Le rapport dit Charpy/Dubertret recommande, pour l'avenir, un partage entre l'État et la Sécurité Sociale du coût des baisses de prélèvements obligatoires en fonction de l'affectation de ces derniers, sans qu'il soit nécessaire ensuite de procéder à des transferts de compensation.

Suppression des cotisations sociales fiscalisation... tout concourt à une logique d'allocation sociale dépendant des choix budgétaires des gouvernements...

Ainsi, depuis plus de 20 ans, en 1998 le rapport Charpin puis les rapports Teulade, Taddei et tous les rapports du COR (comité orientation retraites) sur l'avenir des retraites, disons plutôt sur leur avenir pour les marchés financiers, pour justifier ces réformes toutes aux effets dévastateurs, sont utilisées des arguments qui semblent imparables en se projetant sur 30/40 ans : **trop de retraité.e.s qui vivent trop longtemps**.

Toutes ces réformes n'ont jamais rien eu à voir avec la démographie mais toutes avec le coût du travail, la baisse des salaires et l'obsession des 3 % de déficit, toutes sont faites pour la Finance.

Et les gouvernements successifs ont donc changé les paramètres du système de Protection Sociale sans forcément augmenter les cotisations, actuellement, au contraire en les supprimant dans une répartition de richesses au profit des détenteurs de capitaux.

Tout ce qui a été martelé depuis des années, un vrai bourrage de crâne, fonctionne : **jeunes et salarié.e.s sont persuadé.e.s qu'ils, qu'elles n'auront pas de retraite !**

Aujourd'hui, alors que la CNAV assure un équilibre jusqu'à 2070 et que les réserves des caisses vont pouvoir être utilisées pour le nouveau système, E. Macron peut s'appuyer sur cette défiance bien organisée, avec la Cour des Comptes et la Commission de Bruxelles qui pousse à la roue depuis des années, pour passer à la dernière étape : **liquider notre système pour lui substituer ce système à points, et se débarrasser définitivement de toute solidarité et du paritarisme !**

Il n'est pas inutile de se rappeler qu'en 1945, **la gestion de la Sécurité Sociale était exclusivement assurée** par les représentant.e.s élu.e.s des assuré.e.s. En 1967 avec les ordonnances Pompidou, le patronat en prend la tête, les administrateurs et administratrices salarié.e.s étant désigné.e.s et non plus élu.e.s.

Cette réforme/piège s'articule parfaitement avec la destruction de tous nos droits sociaux et de nos biens communs, dans un plan de destruction de la Sécurité Sociale mettant fin à sa branche retraite principale pour que les intérêts financiers s'accaparent cette manne avec ces 309 milliards. Ils ne tolèrent pas que celle-ci circule en dehors de leurs circuits financiers.

C'est enfin une ultime réforme avec un seul régime et, **une véritable machine à appauvrir tous et toutes les retraité.e.s** en leur supprimant toutes les garanties et en mettant fin à toutes les mobilisations collectives avec l'individualisation de cette retraite.

Ce système s'appliquera aux générations nées à partir de 1963 avec une période de transition de 5 ans pour remplacer tous les régimes. Il se fera, s'il est voté, soit par une conversion en points des droits acquis dans les régimes actuels, soit les droits du système actuel seront figés auxquels s'ajoutera la retraite à points.

Quelles en sont les caractéristiques ?

Premièrement

Il est dit que c'est un système universel

Tout le monde est concerné, salarié.e.s, fonctionnaires, professions libérales, chômeurs, chômeuses, handicapé.e.s.

Les 42 régimes de retraite, ceux de base et les complémentaires disparaissent et seront avalés par un « système commun à tous ».

Actuellement, le régime privé comme celui des fonctionnaires et les régimes spéciaux se retrouvent quasiment avec les mêmes règles régressives (lois 2003, 2010 et 2014).

Aujourd'hui, pendant que le gouvernement dynamite la Fonction Publique, il s'agit bien sûr pour lui de casser le régime de la fonction publique et des régimes spéciaux sous couvert d'égalité et d'universalité.

Pour mieux « faire passer la pilule », il est évoqué des « *régimes particuliers dérogatoires* », des « *spécificités objectives* » avec des miettes à négocier, des dérogations comme les primes, l'âge de départ qui n'a pas grande importance dans ce système.

Deuxièmement

C'est un système par répartition

Système qui n'a d'ailleurs rien à voir avec la solidarité, mais c'est la « seule » caractéristique commune aux deux systèmes.

Tout le monde cotise sur son salaire, ses revenus d'activité et les cotisations des actifs financent immédiatement les retraites servies.

Le point commun s'arrête strictement là !



Troisièmement

E. Macron ment quand il dit : « un euro cotisé donne le même droit c'est à dire le même nombre de points » comme si ce régime était égalitaire !

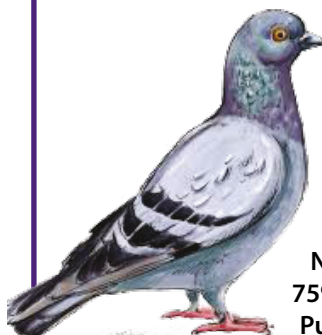
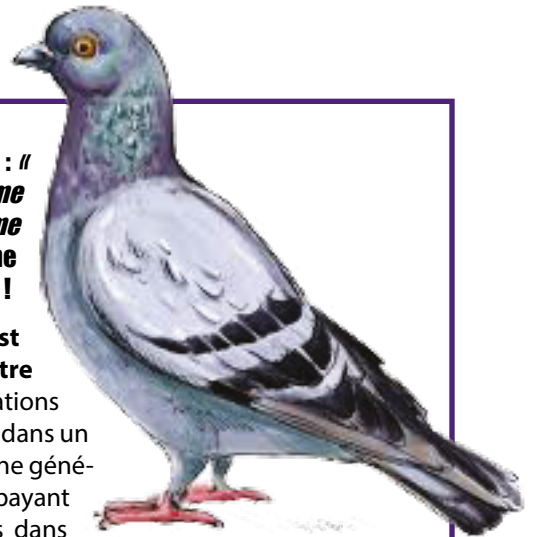
Notre système actuel est basé sur la solidarité entre les générations. Les cotisations sont une part de salaire mis dans un pot commun et versées d'une génération à l'autre, les actifs payant les retraites aux retraité.e.s dans une belle solidarité entre les générations.

Le système à points se caractérise par un cumul de points strictement individuel. L'individu cotise sur sa rémunération, primes comprises, sans doute à 28 % comme à présent dans le privé. Les professions libérales, indépendant.e.s, agriculteur.trice.s cotiseraient moins. Les cotisations seraient transformées chaque année en points avec un prix d'achat du point. Au moment du départ, la retraite serait calculée en fonction du nombre de points accumulés **mais** surtout de la valeur du point. Cette dernière étant fixée au dernier moment selon les exigences des marchés financiers, **comme une allocation sociale. Donc, on sait ce que l'on aura payé mais pas ce que l'on percevra.** Et, tout le monde cotisera dans la limite de 120 000 euros bruts annuels. Et, comme pour les heures supplémentaires, un euro cotisé pourrait ne pas compter.

Plus encore, la retraite est calculée sur l'ensemble de la carrière y compris les mauvaises années ce qui aggrave fortement et reproduit les inégalités dans le monde du travail, notamment pour les femmes qui n'ont pas les mêmes possibilités de carrière ni de revenu que les hommes. Déjà, passer de 10 ans à 25 années a été catastrophique ! En cas de bas salaires, le point chute.

En cas d'interruption d'activité, il n'y a plus de points. C'est encore pénaliser les femmes aux carrières plus heurtées, avec des arrêts maternité, des salaires inférieurs aux hommes. C'est nier les inégalités de salaire, les temps partiels, le plus souvent imposés, les carrières interrompues, discontinues et précaires puisqu'il n'y a plus de salaire de référence, puisqu'il n'y a plus de « meilleures années » ou les 6 derniers mois pris en compte dans le calcul de la retraite mais uniquement ce qui a pu être cotisé. Et, on sait que le salaire, notamment dans la Fonction Publique, est plus bas en début de carrière et que là aussi l'ascenseur social est en panne (diminutions des possibilités de promotions).

Nous sommes très loin d'une retraite à 75% du dernier salaire dans la Fonction Publique.



Quatrièmement

les garanties et le niveau de retraite

Notre système est à prestation définie, lisible malgré les contre-réformes successives, avec des paramètres de calcul connus. Chacun.e peut calculer (à partir de l'âge légal de départ, 62 ans), à l'avance la retraite qu'il, qu'elle touchera en fonction de la durée d'activité de 43 ans basée sur les 6 derniers mois pour la Fonction Publique ou sur les 25 meilleures années, en fonction aussi du nombre de trimestres cotisés et d'un salaire de référence avec une décote de 1,25% par trimestre manquant.

Au contraire, **avec le système à points (et non pas en annuité), le montant de la retraite n'est pas défini.**

Il n'y a plus aucune garantie du niveau de retraite : les cotisations basées sur les revenus d'activité (salaires, traitements...) sont transformées en points et certes, on connaîtra, comme ils disent, « en temps réel » le nombre de points cotisés, oui mais pas sa valeur ! Et, la valeur du point varie constamment et n'est connue, qu'au dernier moment (celui de prendre la retraite fixée au gré du gouvernement et des marchés financiers comme pour les allocations sociales).

On parle d'indexation des retraites sur le salaire moyen (pour les nouveaux et nouvelles retraité.e.s comme pour les retraité.e.s actuel.le.s au moment de l'application de la loi) **mais** avec l'application d'un pourcentage de diminution en lien avec l'espérance de vie et la situation économique ! Les retraites décrocheront donc chaque année par rapport à l'évolution du salaire et des prix !

L'exemple de l'AGIRC et ARCCO est éloquent. En 19 ans, de 1990 à 2009, **le rapport entre le salaire et la retraite a baissé de plus de 30%.** En juin 2015, pour 3 ans, la valeur de service (montant versé au départ en retraite) a été indexée sur l'inflation moins 1 point. Ajoutons à cela que, sans passer par la loi, l'âge de départ à la retraite a été repoussé de fait à 63 ans par le « jeu » du malus de 10% si on prend la retraite à 62 ans. C'est là une autre arnaque ou comment **augmenter des cotisations pour augmenter les ressources sans augmenter les points.**

De plus, et c'est même le plus important, c'est une « réforme à enveloppe constante » pour maintenir l'équilibre du compte. En France, la part du PIB consacrée aux retraites, fixée selon les exigences européennes à 14 %, sera bloquée, n'évoluera pas à la hausse mais pourra baisser. Certain.e.s député.e.s parlent déjà de 12 à 13 % alors que le nombre de retraité.e.s va augmenter jusqu'à 2035 d'après le COR ! Ce dispositif contribuera à faire baisser régulièrement les retraites versées en fonction du nombre de retraité.e.s afin de conserver l'équilibre du système sans dépense supplémentaire. Ainsi, la valeur du point diminuera mécaniquement indépendamment même de la situation économique. **C'est ce qu'ils appellent la règle d'or sans toucher à la répartition des richesses !** Les personnes en retraite actuellement seront également touchées. Ce sera donc le même gâteau à se partager avec de plus en plus de retraité.e.s et des parts de plus en plus petites.

Cinquièmement

C'est un système à points purement contributif

Chacun.e ne reçoit qu'à proportion du nombre de points payés par ses cotisations. Il n'y a plus aucun mécanisme de solidarité. C'est la fin de toute solidarité s'il est appliqué tel quel et ce serait une situation avec des inégalités explosives

Ce alors que notre système de retraite est redistributif, en partie tout au moins, ouvrant des droits même sans contre partie de cotisations pour la pension de réversion.

Aujourd'hui, notre régime organise en son sein des solidarités et ce n'est pas un système à part. 20 % des cotisations sociales (60 milliards) sont redistribuées en attribuant des droits, pour des personnes momentanément « hors travail » (maladie, maternité, chômage indemnisé, invalidité, certains droits familiaux), pour les métiers pénibles, et pour les veuves et veufs même sans avoir cotisé avec la pension de réversion.

Le gouvernement dit vouloir préserver ces solidarités et il se penche avec les organisations syndicales sur les fameuses compensations en y apportant quelques rustines, voulant nous faire croire que les dispositifs de solidarité seront améliorés.

Il veut nous faire croire que l'intégration des primes, très inégales d'ailleurs, pour les fonctionnaires compenserait les 6 derniers mois de référence.

Mais il reste flou et contradictoire sur leur financement :

- soit par l'impôt comme pour les aides sociales qui ne cessent d'être rabotées ;
- soit par la CAF pour les droits familiaux alors que les cotisations patronales ont été supprimées ;
- soit par l'UNEDIC pour les chômeur.ses alors qu'il n'y a plus de cotisations sociales chômage ;
- et surtout par un système de points supplémentaires spécifiques : des points accordés pour chaque enfant dès le 1er enfant, des points aussi attribués « pour prendre en compte les interruptions d'activité liées aux aléas de carrière ou de vie (chômage, maladie, invalidité...) », **mais**, des points dont on ne sait pas la quantité et dont la valeur ne cessera de baisser... et qui au bout du compte ne prendront pas en compte ces solidarités.

Sixièmement

L'âge de départ

Il est mis en avant en nous disant **qu'il restera fixé à 62 ans** sauf pour quelques métiers comme les militaires ou dans certains régimes spéciaux et qui fait un faux débat actuellement au sein du gouvernement. Et pour cause. Il est en fait presque secondaire puisque **ce qui compte c'est le montant de la retraite** calculé sur le nombre de points accumulés et sa valeur, fluctuante et dépendante aussi du nombre de retraité.e.s, avec la règle d'or.

Le gouvernement va remplir son objectif de nous faire travailler toujours plus longtemps, bien au delà des 62 ans en nous mettant en tête qu'on aura une bonne pension si on repousse notre départ à la retraite. Un système de majoration/minoration (comme celui de la décote/surcote) sera mis en place pour éviter un déséquilibre financier et pour inciter à retarder son départ tant le montant des retraites sera petit et ainsi éviter que l'État doive payer à un trop grand nombre un minimum pour qu'il survive !

C'est une réforme à combattre, non amendable car :

► **C'est vouloir en finir avec un système par répartition solidaire et intergénérationnel** pour un système essentiellement contributif dans une logique de rente individuelle nous faisant croire à un confortable bas de laine, un drôle bas de laine troué ! Ce n'est même pas une épargne puisque nous ne saurons même pas quelle somme nous retrouverons au bout du compte.

► **C'est supprimer le pot commun réunissant cotisations sociales salariales et patronales**, c'est supprimer les fameuses « charges » pour le patronat.

► **C'est faire travailler bien au delà de 62 ans** et amplifier les inégalités de la vie active en pénalisant toujours plus les femmes.

► **C'est mettre fin à de nouvelles réformes paramétriques** qui jouent sur l'âge de départ, la du-

rée de cotisations, les décotes etc et éviter des contestations et des mobilisations.

► **C'est, en fait, baisser, très vite et tout de suite, la part des dépenses publiques dans le PIB**, rejoindre vite la moyenne européenne (12%) et ouvrir voire remplacer pour ceux qui le pourront la retraite par des assurances privées et des fonds de capitalisation.

► **C'est ce qui est prévu dans la loi Pacte pour que les fonds de capitalisation même étrangers s'y engouffrent** (les complémentaires/assurances retraite n'étaient que sous forme de rente), des compléments d'ailleurs obligatoires en Suède. D'ailleurs, actuellement, l'Union Européenne est en train de créer un fonds de pension « européen ».



► **C'est se débarrasser de tout débat politique et toutes revendications sur le partage des richesses entre salaires/profits et capital/travail et stopper tout progrès social.**

E. Macron se croit tout permis !

Il liquide définitivement notre système de retraite tout en défaisant brutalement le programme du Conseil National de la Résistance.

Réformes de l'assurance chômage, de la santé et de la protection sociale, de l'école et des universités, de la Fonction Publique, toutes s'imbriquant parfaitement dans une politique d'ensemble contre ce qui relève de la solidarité et de la redistribution.

Retraité.e.s, salarié.e.s du privé et du public, chômeur.ses, mettons en lumière ce projet funeste et combattons le ensemble dans une convergence de luttes à la hauteur des enjeux.

Ne le laissons pas faire !

Ne nous laissons pas pigeonner sans réagir !

NON ! Le progrès social ce n'est pas cela !

La politique voulue par E. MACRON, c'est une rupture avec le pacte social créé après la guerre pour enterrer notre héritage social, notre Sécurité Sociale avec sa branche retraite mais aussi sa branche maladie avec la suppression des cotisations d'assurance maladie, sa branche famille avec la suppression des cotisations sociales patronales, pareil pour l'UNEDIC en supprimant les cotisations assurance chômage. Fini ce pot commun, cette « cagnotte » constitué avec une partie de la richesse créée.

C'est détruire tous nos droits garantis par l'État liés à nos besoins élémentaires, retraite, santé, logement, formation... et les récupérer pour les livrer par différents montages financiers aux multinationales, aux assurances privées, aux grands groupes financiers avides de spéculation immobilière et financière, à l'exemple de ces honteux services d'aide à domicile et EHPAD, dans la logique du « social business act » avec des « start up » dites sociales qui se développent partout en France en lieu et place d'associations sociales ...

E. Macron a le culot de parler de « nouveau contrat social, de l'État Providence du XXI^{ème} siècle », une providence exclusivement pour les marchés financiers, ce qui n'est rien d'autre que la destruction planifiée de l'État social.